



Sommaire

Editorial	1
Manifeste pour agir face à l'urgence climatique	2
Cas d'école pour illustrer ces propos	4
EPA Sénart / GPS : c'est au pied du mur que l'on voit le maçon	4
Qui sommes-nous ?	5

Editorial

Cette nouvelle lettre prend la suite de L'Ecocitoyen déchaîné, publiée par notre collectif associatif Grand Paris Sud Ecocitoyen (GPSE) d'avril 2018 à juin 2022, soit 19 numéros.

Nouvelle lettre et nouvelle association, donc. La dernière livraison de L'Ecocitoyen déchaîné en juin dernier a publié le faire-part de naissance de **France Nature Environnement-Grand Paris Sud (FNE-GPS)**, ayant vocation à prolonger et développer l'action menée jusqu'à présent par notre **collectif GPSE** sur le territoire de l'agglomération Grand Paris Sud.

Le manifeste de FNE-GPS, présenté plus loin dans cette lettre, explicite les raisons et les objectifs de cette évolution associative. Le hérisson devient notre emblème, partagé par tout le mouvement FNE dans toute la France. Un animal pacifique, mais qui se met en boule quand il est contrarié, 5000 piquants sur la surface de son dos !

Pacifiquement mais fermement, la lettre du Hérisson se fera donc désormais l'écho des problématiques environnementales sur le territoire de l'agglomération Grand Paris Sud et ses 23 communes. Réchauffement et urgence climatique, biodiversité et protection du vivant, urbanisme, pollutions et risques industriels, consommation et mobilité durables, tous ces sujets seront l'objet de sa vigilance.

La lettre du Hérisson rendra compte concrètement de l'action et/ou de l'inaction des responsables publics du territoire, abordera les dossiers de fond pour les restituer à tous les habitants de notre territoire, sera aussi le relai de la mobilisation associative et citoyenne.

Bonne et fidèle lecture.



Manifeste pour agir face à l'urgence climatique

L'augmentation de la température à la surface de la terre est devenue une triste réalité qui impactera dorénavant nos vies. Ne pas agir pourrait avoir des conséquences dramatiques pour les générations futures avec une élévation de 5° C à la fin du siècle ! Aujourd'hui, nous en sommes certains, les facteurs naturels ne sont pas à l'origine du dérèglement, c'est l'influence humaine qui a entraîné la hausse.

La neutralité carbone devient donc une urgence absolue pour l'ensemble des acteurs politiques, économiques ainsi que pour les citoyens. A cet égard, des voix s'élèvent de toutes parts pour appeler à une nécessaire sobriété, comme réponse possible à la transition énergétique.

En témoignent les périodes de fortes chaleurs qui sont de plus en plus fréquentes. 2022 n'échappe pas à la règle, l'eau et les feux de cet été en sont les preuves significatives.

L'empreinte carbone individuelle moyenne a été évaluée pour la France à 11,5 tonnes équivalent CO2. Pour atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050, il faudrait émettre moins de 2 tonnes/habitant ([calculez votre empreinte carbone](#)).

Au niveau de la communauté d'Agglomération Grand Paris Sud (GPS), quelles sont les mesures d'adaptation et d'atténuation qui pourraient concourir à ralentir l'émission de CO2 ?

Depuis 2015, les intercommunalités de plus de 20 000 habitants doivent élaborer un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) pour la prise en compte des enjeux climatiques en France. Grand Paris Sud dispose bien d'un tel plan, approuvé en 2019, qui se voulait exemplaire. Avec des clés de lecture de 19 fiches actions déclinées en mesures opérationnelles.

A ce jour, ces mesures sont sans incidence sur les documents de planification auxquels les actions font référence (PLU, PLH, SCoT, schéma directeur des réseaux chaleur et de froid, schéma directeur de gestion des déchets, Plan vélo, ...dont la plupart sont en révision ou élaboration). GPS le reconnaît lui-même « il n'est donc pas encore possible d'en préciser le contour opérationnel ».

Normal, il s'agit d'un outil peu ou pas connu du tout au niveau des communes. Aucun élu local n'est venu au-devant de ses habitants pour en expliquer le contenu. Les élus n'ont-ils lu que la dimension communautaire sans en intégrer la représentativité communale ?

Dans le même temps, notre collectif GPSE a bien expliqué le rôle de ce plan. Pour mieux en comprendre le contenu, nous vous rappelons notre premier bulletin d'avril 2018 *L'écocitoyen déchaîné*¹. Il expliquait, notamment, que le PCAET « est à la fois stratégique et opérationnel, prenant en compte l'ensemble de la problématique climat-air-énergie autour de plusieurs axes d'actions :

- la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)
- l'adaptation au changement climatique



- la sobriété énergétique

- la qualité de l'air

- le développement des énergies renouvelables

Il s'applique à l'échelle d'un territoire donné sur lequel tous les acteurs (entreprises, collectivités, associations, citoyens...) sont « mobilisés et impliqués ».

Lanceurs d'alerte, peu associés à ce plan, nous sommes peu convaincus par la démarche. Voici de nombreux mois que nous demandons, sans succès, la mise en place d'une démarche de type « convention pour le climat » et nous reviendrons régulièrement sur ce sujet fondamental.

S'il fallait lister les documents de planification urbaine qui permettraient d'agir sur notre territoire, nous pourrions citer aussi le ScoT toujours en cours d'élaboration ainsi que les PLU respectifs de chacune de nos 23 communes. Force est de constater que sur les 3 sujets pivots de l'aménagement urbain décrits ci-dessous, que sont le logement, l'emploi et les transports, aucun ne sont de nature à rassurer sur les conséquences qu'elles pourraient avoir sur la transition écologique et la cohésion des territoires comme le souligne le nom du ministère de tutelle.

D'une façon générale, la prise de connaissance de ces documents montre le manque d'ambition d'un territoire qui ne semble pas avoir intégré que son développement d'ensemble ne peut être le cumul de 23 développements communaux. Six ans après sa création, GPS ne dispose toujours pas des outils nécessaires à son épanouissement comme aux actions nécessaires à sa transition écologique.

1/ Le logement.

La stratégie des communes qui se densifient quasi exclusivement avec le logement ne favorise pas la mixité sociale pourtant nécessaire dans un territoire « pauvre ». Les habitants arrivant sur GPS n'ont, pour la plupart, choisi leur lieu de vie que pour des motifs économiques. Ils se trouvent éloignés de leur lieu de travail. Notre territoire devient un lieu de passage ou l'enracinement ne semble plus être d'actualité.

2/ L'emploi

C'est en lien direct avec le 1^{er} point. Par une absence d'implantation d'emplois diversifiés, notamment tertiaires, destinés à revaloriser le panel d'emplois présents, le risque d'appauvrissement se perpétuera dans un bassin de vie porté essentiellement par des plateformes logistiques et des sociétés de services.

3/ Les transports

Les axes routiers sont saturés et les transports en commun en sites propres totalement inadaptés aux déplacements domicile/travail. Conséquences des thématiques évoquées succinctement aux points 1 et 2, le principe des villes dissociées², avec ses mouvements pendulaires observés matin et soir, sont contradictoires avec la notion de bassin de vie pourtant recherché par les citoyens.

¹Télécharger [l'Ecocitoyen n°1, avril 2018](#)

²Bulletin Liaison n° 195 de FNE-IDF : <https://fne-idf.fr/PDF/Liaison/194.pdf>

Pour aller plus loin :

[Comprendre le changement climatique](#), ONERC 2019

[Plan sobriété énergétique](#) : dossier de presse du ministère de l'Ecologie

Cas d'école pour illustrer ces propos

En plein centre de Corbeil - sur deux anciens sites emblématiques (Hélio Corbeil ex imprimerie Créte et la partie ancienne des Grands Moulins de Corbeil), de près de 5 ha classés en UI (activités économiques) au PLU, situés à moins de 500 m de la gare de Corbeil - on risque de voir la construction d'environ 1 500 logements supplémentaires.

La nouvelle municipalité, élue depuis 18 mois, au lieu de mettre son PLU en révision pour se concerter avec la population (dans son intérêt bien compris) sur le devenir de ces terrains a pris, délibérément, le parti des opérateurs fonciers. Sur le terrain Hélio, acheté trois fois son prix par la foncière Novaxia, elle a fait voter par son conseil municipal une déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU et, pis, a laissé, en plus, flamber le prix du foncier sans intervenir.

La même procédure va se reproduire sur le terrain des Grands Moulins, sur le point d'être vendu à un prix anormalement élevé par le Groupe Soufflet à Cogedim.

Par malheur, si ces nouvelles opérations de logements se réalisaient, le déséquilibre du ratio habitat/emploi s'accroîtrait et la ville deviendrait encore plus une cité dortoir.

Les impacts de ces opérations sur les problèmes d'infrastructure (assainissement, stationnement, circulation, biodiversité et environnement) seraient très importants et pèseraient lourdement sur les finances communales.

Plus que jamais, les décisions d'aménagement des collectivités territoriales doivent être adoptées après une impérieuse et réelle concertation avec les habitants pour la défense et l'amélioration de leur qualité de vie.

EPA Sénart / GPS : c'est au pied du mur que l'on voit le maçon

La presse nous informe qu'un état des lieux carbone des projets de l'EPA Sénart a été établi, dans le but d'accroître leur performance environnementale.

<https://www.lemoniteur77.com/environnement-115591.html>

<https://www.galivel.com/fr/1-0-5211/communiqués-de-presse/lepa-senart-explore-les-voies-damelioration-du-bilan-carbone-de-ses-operations-damenagement>



Par ailleurs, L'EPA Sénart a signé jeudi 5 novembre, le Pacte "Bois Biosourcés", porté par l'association interprofessionnelle FIBois Île-de-France avec le soutien de la Préfecture et de la Région Île-de-France.

<https://www.epa-senart.fr/actualites/lepa-senart-signe-le-pacte-bois-biosources-et-sengage-pour-la-revolution-verte-du>

Le point de vue du Hérisson :

Mettre en place une politique bas carbone pour tous les nouveaux projets d'aménagement de l'Opération d'Intérêt National de Sénart est une bonne chose. Les ouvriers de la 25^{ème} heure sont toujours les bienvenus.

Mais que dire des 24 heures précédentes, qui se comptent en années (plus de 40 ans...), pendant lesquelles l'EPA Sénart a supervisé la construction de très nombreux logements et locaux d'activité dans les communes de la ville nouvelle, lesquels pour une grande part, sont encore des passoires thermiques, la réglementation en la matière n'ayant évolué que trop lentement.

L'EPA Sénart, l'agglomération Grand Paris Sud ont-ils en main un recensement de ces immeubles et maisons passoires ? L'EPA Sénart, nous dit-on, a présenté son projet bas carbone aux élus de la CA Grand Paris Sud, très bien, un élu informé en vaut deux !

En effet, la situation de l'ensemble des communes de l'agglomération en terme de performance énergétique des bâtiments est semblable, voire pire : ville nouvelle d'Evry, plus âgée que Sénart, etc. Le chantier de rénovation est donc immense et le temps est compté par l'aggravation du dérèglement climatique.

Grand Paris Sud est-elle prête, avec le concours de l'Etat et de tous les professionnels, avec les habitants, à mettre en place dès maintenant sur tout son territoire, un plan massif de rénovation thermique des bâtiments, à échéance finale 2030 ? C'est au pied du mur qu'on voit le maçon...

Qui sommes-nous ?

Les associations membres de l'association **FNE-GPS**

ADE (Association de Défense de l'Environnement de Sénart et environs), ARNASSEN (Association pour la reconnaissance de Noisement), C-E-E (Corbeil-Essonnes-Environnement), EVRY Sud, EVRY Village, SEE (Soisy-Etiolles- Environnement), TESSA (Transition Ecologique et Sociale de Sénart et Alentours)

Contact :

gpsecocitoyen@gmail.com

<http://gpse.e-monsite.com/>

<https://www.facebook.com/GPSE.idf/>

